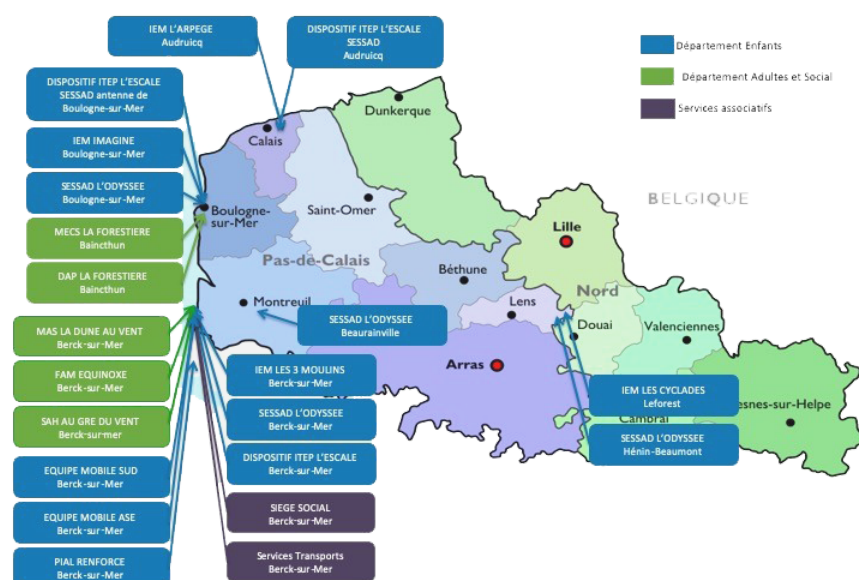


CAS CLIENT



CAZIN PERROCHAUD
association

L'Association intervient dans les domaines du handicap moteur chez l'enfant et l'adulte, des troubles du comportement chez l'enfant et le domaine social de la petite enfance. Elle compte aujourd'hui 14 établissements et services repartis dans le Pas-de-Calais. L'Association Cazin-Perrochaud emploie 450 salariés au 31 décembre 2020.



PRÉSENTATION



Equipe Ressources Humaines
Cazin-Perrochaud

EIG en collaboration avec l'un de ses clients

L'Association Cazin-Perrochaud en développement participatif avec les développeurs EIG, pouvez-vous expliquer en quoi cela consiste ?

Le développement participatif consiste à être impliqué dans l'analyse et la mise en œuvre des évolutions de l'application EIG GRH.

Les intérêts de cette démarche sont :

- De participer et d'agencer le développement final d'un module (présentation, aspect juridique, test) ;
- De faire remonter les éventuelles remarques liées à l'utilisation dans un souci de facilitation et de compréhension par tous ;
- D'avoir les informations en avant première sur les développements futurs.

Nous nous sommes inscrits dans cette démarche en mai 2017 suite à la proposition faite par les développeurs EIG de la Région Nord et travaillons avec 5 autres Associations réparties sur toute la France. Dans le cadre de ce partenariat, nous avons une relation directe avec le service développement du pôle GRH. Des réunions en visioconférence ont lieu tous les 2 à 3 mois afin de permettre la présentation des nouveautés et d'échanger sur l'actualité. Ce sont de véritables moments de partages de connaissances.

Dans le cadre du développement participatif, vous avez souhaité installer le FCTU, comment ça s'est passé, quel intérêt par rapport à l'attestation pôle emploi ?

C'est le chef de projet GRH qui nous a proposé de mettre en place le FCTU au sein de l'Association. Il a donc mis à jour le module sur notre base et nous a expliqué, après l'avoir présenté dans un premier temps lors d'une conférence téléphonique, comment utiliser cette nouvelle fonction. Cela nous a permis de le tester ensemble, puisque les premiers envois ont été faits en partenariat via un Anydesk (prise en main à distance).

Nous avons réfléchi à comment présenter ce module afin qu'il soit le plus clair et explicite possible et lui avons fait remonter les points d'améliorations et les corrections à effectuer.

THÈMES ABORDÉS

- Développement participatif
 - Installation FCTU
- (Fin de **C**ontrat de **T**ravail **U**nique)



Premier FCTU en réel : Le 20 janvier 2021

Comment procédez-vous pour déclarer un signalement FCTU ?

A la fin d'un contrat de travail, après établissement du bulletin de paie de sortie, nous clôturons la fiche du salarié. Il nous est alors proposé l'édition des différents documents nécessaires à la constitution du solde de tout compte.

Le module FCTU s'active et nous procédons aux contrôles des informations personnelles, contractuelles et salariales du salarié. Nous envoyons ensuite, sur le même principe que la DSN ou les attestations de salaire, les informations par voie dématérialisée aux caisses de sécurité sociale, organismes complémentaires et Pôle Emploi. Après validation de la conformité des éléments envoyés, le Pôle Emploi traite le fichier et nous retourne l'attestation en fichier pdf.

Quelles sont les plus du FCTU par rapport à l'ancienne version FCT ?

L'avantage premier de cette nouvelle nature de déclaration est de permettre la transmission à Pôle Emploi et aux organismes complémentaires en temps réel des données nécessaires à l'examen des droits auxquels un ancien salarié peut prétendre.



Juliette TABANNEAU,
Responsable des Ressources Humaines
Association Cazin-Perrochaud